



« LOI NAGAR RAJ »

Plusieurs territoires rurales, Inde

Période de mise en œuvre : 2006 (mis en place) | Étude de cas rédigée en 2010

La loi Nagar Raj, qui signifie « loi de gouvernance des localités », a été adoptée en 2006 dans le cadre du programme de « Mission nationale de renouvellement urbain Jawaharlal Lal Nehru (MNRUJN) ». En ce qui concerne les zones urbaines, le gouvernement central a proposé un modèle de loi Nagar Raj à tous les Etats. Les gouvernements des Etats sont tenus d'adopter cette loi, en incluant les modifications qu'ils estiment nécessaires, afin d'avoir accès aux fonds disponibles dans le cadre de la Mission nationale de renouvellement urbain Jawaharlal Lal Nehru (MNRUJN). Le modèle central propose de diviser chaque quartier municipal en plusieurs « zones », composées de 3000 électeurs chacune. L'électorat de chaque zone est désigné sous le terme de *Sabha*, à laquelle des compétences ont été attribuées. Le programme est composé de différentes politiques, telles que la politique de gouvernance fondée sur la communauté pour la prise de décision et l'aide à la prise de décision, appelée loi modèle Nagar Raj ; le développement inclusif des bidonvilles ; la planification inclusive des villes ; ; et des politiques spécialisées dans les transports publics.



L'**Observatoire villes inclusives** a été lancé en 2008 par la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains dans le but de créer un espace d'analyse et de réflexion sur les politiques locales d'inclusion sociale. L'initiative a été développée avec le soutien scientifique du professeur Yves Cabannes (University College London) et du Centre d'études sociales (CES) de l'université de Coimbra. À l'heure actuelle, l'Observatoire contient plus de soixante études de cas développées principalement entre 2008 et 2010. Bien que nombre de ces études fassent référence à des politiques déjà finalisées, elles ont encore beaucoup à offrir : de la capitalisation des connaissances acquises par d'autres gouvernements locaux à la découverte de moyens alternatifs pour relever les défis locaux sur l'inclusion sociale.

Contexte

Contexte gouvernemental et décentralisation

Le 74^{ème} amendement constitutionnel, adopté en 1992, visait à décentraliser et attribuer plus de pouvoir aux autorités locales. Cette modification constitutionnelle cherchait également à encourager plus de démocratie participative dans la prise de décision au niveau local ainsi qu'à d'autres niveaux de gouvernement. Depuis l'adoption du 74^{ème} amendement constitutionnel, un "lent processus de décentralisation urbaine s'est mis en marche" (Wit, Nainan & Palnitkar 2008). Dans le cadre de la Constitution, le développement urbain est une responsabilité du gouvernement des Etats, le gouvernement central pouvant uniquement proposer des changements, les véritables modifications de la loi sont la prérogative des gouvernements des trente Etats indiens.

A la fin des années 1990, un processus de réforme urbaine a démarré en Inde avec l'abolition de la loi sur les plafonds des avoirs fonciers urbains et la mise en place du programme "Mission nationale de renouvellement urbain Jawaharlal Lal Nehru (MNRUJN)". Dans le cadre de ce processus, le Gouvernement central a mis en oeuvre plusieurs mesures de réforme urbaine et fourni un soutien financier. La MNRUJN comprenait principalement (a) les infrastructures urbaines et la gouvernance et (b) les services de base destinés aux populations urbaines pauvres (Gouvernement indien 2006).

La loi Nagar Raj est l'un des processus de réformes proposés pour inciter à la mise en oeuvre de prises de décisions participatives. Le Gouvernement central, afin d'encourager un vaste processus de réforme urbaine, a conçu une loi Nagar Raj modèle que tous les Etats sont appelés à promulguer dans le cadre du processus de réforme. Les gouvernements des Etats sont contraints d'adopter la loi, en incluant les modifications qu'ils jugent nécessaires, pour avoir accès aux fonds de la Mission nationale de renouvellement urbain Jawaharlal Lal Nehru.

La loi n'est pas encore appliquée dans tous les Etats. Cependant, certains d'entre eux – tels que le Andhra Pradesh, le Kerala, et le Karnataka – avaient déjà mis en place des mesures

similaires bien avant la demande issue du gouvernement central. Ce processus de communauté participative avait été mis en oeuvre afin de permettre aux communautés locales de concevoir et développer les infrastructures répondant à leurs besoins et d'autres aspects de gouvernance en partant du niveau local jusqu'au niveau de la ville.

A partir de cette triple structure démocratique, la loi Nagar Raj permet à la population locale de prendre part dans les processus de conception et de prise de décision au sein des différents Etats indiens.

Contexte social

L'Inde est un pays profondément rural où l'attachement aux origines agricoles et rurales est toujours fortement ressenti. Par le passé, les processus participatifs constituaient la base des discours visant à développer les interactions entre les diverses couches de la population afin de changer la société. Ramanathan (2007) note que,

L'Inde se situe au point d'inflexion entre deux courants critiques: l'importance croissante des gouvernements locaux, et une urbanisation massive. Ces deux phénomènes entraînent des répercussions physiques sur l'action gouvernementale pour un ensemble de questions cruciales liées à la qualité de vie des citoyen-ne-s. La participation citoyenne n'est pas seulement un

argument moral mais un mécanisme puissant de contrôle de l'action des gouvernements locaux. Si la participation rurale est inscrite dans la Constitution, l'engagement des villes au sein des zones urbaines est toujours très indirect. Ceci doit être revu de manière urgente. ...Il existe des raisons de croire que la création de mécanismes institutionnels de participation citoyenne dans les zones urbaines entraînerait des bénéfices substantiels.

La loi Nagar Raj tente de remédier à cette situation en conférant une autonomie et des prérogatives à la population issue de la base de la société locale, dans les zones urbaines et rurales. Il s'agit également de l'un des principes fondamentaux du 74ème amendement. Bien que cette déclaration de politique s'applique uniformément à l'ensemble de la Nation, son application dans chaque Etat diverge en fonction des orientations politiques et des priorités des Etats.

Description complète – Présentation de la politique

La loi modèle Nagar Raj est une politique nationale qui vise à développer la prise de décision par les communautés, tout en améliorant les systèmes locaux informels de réunion et de comités participatifs qui se sont peu à peu développés dans la démocratie indienne. Adoptée en 2006, la loi modèle Nagar Raj – soit « la loi de gouvernance des villes » – vise à permettre aux populations situées à la base de la société de prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent en termes de conception des infrastructures. La loi Nagar Raj s'applique à divers systèmes afin de comprendre ce que veulent les habitants, où ils le souhaitent, et comment ils aimeraient opérer et gérer le processus à partir des préceptes de la démocratie participative. La loi cherche à être viable, accessible, acceptable, adaptable et, par dessus tout, à rendre des comptes aux populations pour lesquelles elle a été conçue.¹

Dans le cadre de la loi Nagar Raj, le Gouvernement indien a élaboré une *Politique modèle de planification des quartiers*. Ce modèle central propose de diviser chaque quartier municipal en plusieurs « zones », chacune d'entre elle comprenant environ 3000 électeurs. Les électeurs de chaque zone sont alors désignés sous le terme de *mohalla sabha* et certaines prérogatives leur sont conférées. La *mohalla sabha*, plus petite unité administrative au sein d'une autorité locale, pourrait également être décrite comme une « association de quartier » institutionnalisée :

Chaque quartier municipal devra être divisé en plusieurs petites mohallas de population comprenant 3000 personnes environ chacune. Un représentant de chaque mohalla sabha sera élu lors d'élections organisées par une commission électorale de l'Etat. Tous les représentants des mohalla sabha devront mettre en place des comités de quartier. Le conseiller de quartier présidera ce comité de quartier. La mohalla sabha gèrera la mohalla et le comité de quartier, en consultation avec toutes les mohalla sabha de ce quartier, gèrera le quartier. (Lokraj Andolan 2009b)

¹ Par exemple, au Maharastra, une loi sur les zones de sabha a été créée à la suite des déclarations et intentions du projet de Loi Nagar Raj. Cette loi incluait la loi sur le conseil municipal de Mumbai, la loi sur le conseil provincial de Mumbai, la loi sur le conseil municipal de la Ville de Nagpur, le Conseil municipal du Maharashtra, Nangar Panchayat et la loi sur les communes industrielles. Les lois visent à développer la démocratie participative – le concept sous-jacent aux zones de sabha étant de donner plus d'autonomie et de prérogatives aux populations issues des couches les plus défavorisées. Cet exemple démontre les potentialités de l'application de la politique au sein de territoires différents.

Les règles et objectifs de mise en oeuvre de la Loi encouragent une amélioration de l'auto-gouvernance:

- Les Mohalla sabha devront être délimitées en consultation avec la population
- Les Mohalla sabha auront le pouvoir de révoquer le représentant et le conseiller de la mohalla sabha
- Les comités de quartier et de la Mohalla sabha auront des sources de revenu indépendantes – ils seront dotés de compétences leur permettant de percevoir et collecter des impôts au niveau de leur mohalla/quartier. Ils recevront également des fonds « non liés » de la municipalité, de l'Etat et du gouvernement central
- Des réunions mensuelles de la mohalla sabha devront être organisées. La population prendra les décisions collectivement au sein de la mohalla sabha, et le représentant, ainsi que les représentants locaux, se contenteront de les mettre en œuvre. La mohalla sabha préparera des plans annuels, énumérant quels travaux seront conduits au sein de la mohalla sabha et à quels endroits
- La Mohalla sabha doit avoir la capacité de convoquer les autorités locales...
- La Mohalla sabha doit avoir la capacité d'imposer des pénalités financières aux représentants des autorités locales en cas de mauvaise performance. Par exemple, si l'enseignant n'enseigne pas correctement, si le mali ne fait pas son travail, si le balayeur n'arrive pas à l'heure...
- Un certificat d'utilisation, délivré par la mohalla sabha, sera nécessaire afin que le contractant puisse recevoir son paiement final
- La mohalla sabha doit avoir la capacité de fermer le magasin officiel de distribution des rations s'il ne délivre pas des rations adéquates. La mohalla sabha doit également avoir la capacité de désigner un nouveau magasin
- La mohalla sabha doit faire en sorte que personne ne se retrouve sans logement, que personne ne meure de faim, qu'aucun enfant ne manque l'école et que tous aient un accès adéquat aux infrastructures sanitaires
- Les comités de quartier doivent avoir les mêmes prérogatives que celles mentionnées précédemment et doivent remplir les mêmes fonctions
- Aucun bidonville ne peut être détruit sans que le gouvernement n'ait relogé les personnes concernées de manière adéquate, sur la base des indications exprimées par la mohalla sabha de la zone concernée
- Toutes les décisions doivent être prise par la mohalla sabha de manière publique
- Toute mohalla sabha, à travers une résolution adoptée par une majorité des deux tiers, peut exiger que le conseil municipal ouvre une discussion et s'engage sur un sujet et la municipalité devra s'y conformer (Lokraj Andolan 2009b)

Dans ce cadre, le gouvernement de l'Etat et la municipalité ne peuvent élaborer aucun projet ou programme devant être mis en oeuvre au sein d'une mohalla ou d'un quartier municipal. Tous les sujets concernant la mohalla ou le quartier doivent être gérés par la mohalla sabha ou le

comité de quartier. Le gouvernement de l'Etat ne s'engage que sur les projets ayant des implications dans plusieurs quartiers. Ces règles créent des lignes de démarcation claires entre les rôles et responsabilités des trois niveaux de gouvernance, améliorant ainsi la responsabilité de chaque niveau au sein du système de prise de décision.

Antécédents / origines

En Inde, la démocratie participative existait avant la création de la Loi, depuis la période gandhienne. Ghandi avait écrit au sujet de l'autosuffisance des villages en termes de démocratie participative et de processus de prise de décision, mais aussi en termes de droit à la propriété collective et de son suivi. Plus tard, au début des années 1990, Rajiv Ghandi a réintroduit les 73^{ème} et 74^{ème} amendements constitutionnels afin de conférer des pouvoirs au troisième niveau de la démocratie : le gouvernement local. Dans ce cadre législatif, les autorités locales peuvent concevoir leurs propres plans, mobiliser leurs propres ressources et les mettre en œuvre sans risque d'interférence des échelons administratifs supérieurs (l'Etat ou le Gouvernement central). Le 73^{ème} amendement a été adopté par l'ensemble des Etats. Les gouvernements de chaque Etat ont ensuite proposé de légers changements pris en compte dans le 74^{ème} amendement qui confère encore plus de prérogatives aux entités locales.²

Les Etats ont adopté le processus participatif à des degrés divers, et certains Etats du sud, tels que le Kerala, l'Andhra Pradesh et le Karnataka, ont accepté et introduit cette réforme au niveau local. L'Etat du Kerala, par exemple, a établi une longue liste de 200 fonctions qui doivent être remplies par les autorités locales. En 2000, l'Etat du Kerala a officiellement lancé une « campagne de planification populaire » dans laquelle la planification et la prise de décision ont été transférées dans un premier temps aux autorités municipales, puis aux comités de quartier, où la participation étaient assurées par le biais de réunions régulières des comités de quartier. L'Etat du Karnataka a inclus des ONG et des organisations de la communauté dans le processus de prise de décision au niveau local ainsi qu'au niveau des quartiers. L'Etat de l'Andhra Pradesh a adopté une loi d'éducation scolaire (participation communautaire) en 1998 (adaptée par la suite par le Gouvernement central dans le cadre de la loi Nagar Raj). Cette loi encourageait le processus participatif en dessous du niveau des villes, en promouvant le système de *Panchayati Raj* qui se focalisait sur les interventions démocratiques issues de la base de la société, à travers la participation des communautés au sein des comités de quartier.

Objectifs de la politique

- Institutionnaliser la participation citoyenne et renforcer la démocratie
- Catalyser et reconnaître la participation au niveau de la communauté
- Identifier les besoins réels de la population et proposer des solutions issues de la base
- Mettre en œuvre des infrastructures en fonction des besoins identifiés
- Promouvoir l'inclusion des femmes, des *dalits*, des castes et tribus répertoriées, etc. dans le processus de prise de décision³

² Les 73^{ème} amendements sont orientés vers les processus participatifs dans les zones rurales tandis que les 74^{ème} amendements concernent les processus participatifs dans les zones urbaines.

³ Les termes de « caste répertoriée » et de « tribu répertoriée » sont des sous-divisions des castes qui sont formellement reconnues dans la Constitution indienne et qui représentent des populations extrêmement pauvres

Chronologie de la mise en œuvre de la politique

La loi modèle Nagar Raj a été adoptée en 2006, sur la base de pratiques participatives déjà existantes au niveau local sous diverses formes (voir chapitre sur le contexte). Depuis que la loi modèle a été adoptée, elle a été mise en œuvre au niveau local dans certains Etats. Ces Etats l'ont interprétée, en fonction des besoins locaux et des spécificités géographiques particulières, tout en suivant les règles de la Mission nationale de renouvellement urbain Jawaharlal Lal Nehru (MNRUJN).

Agents concernés, bénéficiaires et processus participatifs

Bénéficiaires

La politique concerne, de manière générale, l'ensemble de la communauté. Elle vise à mettre en œuvre des processus d'inclusion pour tous les groupes qui composent la société urbaine et la communauté locale, depuis la petite association locale d'habitants de quartier jusqu'aux simples individus. La politique inclut aussi bien la population locale, la société civile, les élus locaux, les citoyens informés, et les citoyens marginalisés.

Processus participatifs mis en œuvre

La loi est appliquée différemment selon les régions du pays et les processus de mise en œuvre sont toujours en cours. Dans l'ensemble, la participation de la population se fait par l'intermédiaire de leurs représentants élus et des citoyens « informés » de la zone, ainsi que par le biais de la société civile pour ce qui concerne la planification et la mise en œuvre des demandes locales.

La définition de la notion de *participation* reste problématique, et ce concept est faiblement mis en œuvre du fait que la population en générale n'est pratiquement pas impliquée de manière directe dans les processus de prise de décision. L'une des explications possibles de ce problème est le manque de connaissance de la population concernant le fonctionnement des mécanismes politiques. Par exemple, la *Campagne de planification populaire du Kerala* a mis en place un projet de participation au niveau des quartiers selon le système suivant : la population se rend dans le bureau de quartier afin de participer à la mise en œuvre d'un projet par le biais des Comité de quartier. A l'extérieur du bureau de quartier, un tableau permet d'informer la population concernant les types de projets qui ont été entrepris et indiquant où ils se déroulent. Tout un chacun est libre d'émettre des commentaires et de faire des propositions, qui seront par la suite utilisés pour améliorer les mécanismes de mise en œuvre.

Il s'agit d'un système de décentralisation totale du pouvoir, fondé sur une approche partagée de la résolution des problèmes qui combine les questions sociales et économiques aux besoins environnementaux, les ressources naturelles existantes et les ressources énergétiques présentes sur le territoire. Il s'agit d'un système « en cascade » partant du village pour arriver aux plus petits quartiers. Au niveau des quartiers, on trouve différentes approches : le niveau primaire, en termes de travail et d'interaction avec les habitants locaux, implique la planification participative, les discussions en groupes de travail, et les discussions par groupe cible ; le niveau secondaire, les résidents interagissent avec des services locaux spécifiques, par exemple, les services des forêts, de la géologie, de l'agriculture, de l'élevage, ou de l'éducation. Le processus

situées à l'échelon inférieur de la société indienne. Les *Dalits* sont des populations tribales, également désignées sous le terme d'« intouchables », qui se situent hors du système des castes et du système juridique normal.

de prise de décision finale est le résultat de la combinaison des interactions entre le village et les quartiers, à travers l'interconnexion de la collecte des données sociales et physiques.

Processus d'institutionnalisation et financement

Financement

Les budgets des quartiers, à travers lesquels les projets sont mis en œuvre, sont préparés par les comités des quartiers et approuvés dans le cadre du budget municipal. Il n'existe pas de financement extrabudgétaire formel afin de mener à bien cette réforme.

Principaux résultats et réalisation

Principaux résultats et obstacles

Principaux résultats et réalisations

Les cas présentés ci-dessous sont des exemples des diverses applications possibles de cette politique au sein de différents Etats :

Andhra Pradesh: l'Etat de l'Andhra Pradesh situé au sud de l'Inde a commencé à mettre en œuvre la Loi Nagar Raj par le biais d'une « loi de participation communautaire » dans la Ville de Hyderabad. La loi a été positivement évaluée en termes de fonctionnement et d'impact sur les populations pauvres : elle a permis une véritable autonomisation depuis la base.

Kerala: l'Etat du Kerala est connu pour son processus de décentralisation démocratique et avait déjà commencé à mettre en œuvre des politiques de participation citoyenne avant la création de la loi Nagar Raj, certainement du fait de son héritage politique communiste. L'Etat a délégué des pouvoirs administratifs, fiscaux et politiques aux autorités locales : les zones urbaines et rurales de l'Etat ont mis en œuvre ces compétences déléguées en termes d'allocation budgétaire et de décentralisation politique et administrative. Les budgets sont établis de manière participative au niveau local et les comités de quartier jouent un rôle central dans le processus de prise de décision, ouvert à tous les niveaux de la société – une plateforme d'actions participatives accessible à tous les membres de la communauté.

Evaluation globale

La loi Nagar Raj est essentielle au sens où elle fournit un cadre juridique et institutionnel pour la participation citoyenne, permettant ainsi une participation plus efficace et durable. Elle envisage la création de nombreux canaux d'informations permettant un meilleur accès à l'information et l'adoption de législations étatiques similaires permettant la mise en place d'un mécanisme de contrôle efficace au niveau de la gouvernance urbaine locale. En substance, la loi crée des institutions d'auto-gouvernance locale effectives et durables dans les zones urbaines, qui confèrent aux populations la capacité de résoudre leurs problèmes locaux et de défendre leurs droits démocratiques. Il est également important de comprendre le message sous-jacent de cette loi : le respect de l'opinion des bénéficiaires locaux des services publics et de l'Etat providence sans imposer des normes externes.

La loi acquiert un sens différent en fonction des différents territoires de la république. Les politiques locales doivent donc être interprétées comme un tout avec leurs significations positives et négatives implicites. Au niveau national, la loi développera les capacités de la population à prendre part à la planification urbaine, qui n'existait pas en Inde, notamment au niveau local. Elle apporte aussi plus de transparence dans la planification locale et les processus

et actions de prise de décision. La loi fonctionnera certainement mieux dans les contextes plus petits car son application y sera plus transparente.

Transposition ou adaptation de la pratique ailleurs

La mise en œuvre de cette politique aura certainement plus de résultats en Inde que dans d'autres pays du fait de son contexte politique démocratique et la décentralisation du pouvoir politique, qui permet une plus grande efficacité politique. Dans un contexte global, il est intéressant de prendre en compte une observation concernant l'existence de politiques similaires dans d'autres pays asiatiques :

Afin de mieux apprécier la structure et le contenu de la loi Nagar Raj, il est nécessaire de s'intéresser aux lois et institutions de participation de la communauté, présents dans d'autres pays. Comparé à d'autres pays asiatiques, l'Inde possède l'un des systèmes de gouvernance les plus décentralisés au niveau des Etats, des quartiers et des villages, et les 73^{ème} et 74^{ème} amendements constitutionnels ont ajouté les panchayats et municipalités comme lieux de participation. Au Népal, la Constitution et la loi d'auto-gouvernance locale de 1999 incitent à une plus grande participation de la population par le biais de la décentralisation qui prend la forme de comités de développement des quartiers et des villages. Le Bangladesh possède une loi similaire qui suit un système quadripartite de gouvernement local, au niveau des villages, des syndicats et des quartiers afin de garantir une participation directe. En ce qui concerne l'Asie du Sud-Est, les Philippines, qui ont créé un code de gouvernement local en 1991 impliquant un système de *barangay* ou conseils locaux (qui inclue des initiatives de planification participative du développement), possède le cadre juridique de participation citoyenne le plus élaboré et reconnaît le rôle vital de la société civile dans les divers aspects de la gouvernance locale. En Thaïlande, la participation citoyenne au niveau de la gouvernance urbaine est faible, du fait des difficultés de mise en œuvre de la loi de décentralisation de 1999. Cette loi avait été adoptée afin de créer des unités de gouvernement local ayant la capacité de collecter des impôts et de recevoir de plus grandes allocations de la part du gouvernement central.

Les pays latino-américains ont également adopté des lois et des mesures afin de garantir la participation de la communauté, comme par exemple, la création de comités de quartier (Mexique), d'organes consultatifs (Brésil) et d'organisations de base territoriales ayant un rôle de plateformes de participation citoyenne (Bolivie). En dernier lieu, alors que les pays africains sont à la traîne en termes de lois et institutions de participation de la communauté, les nations développées, dont les Etats-Unis, l'Angleterre, la Finlande et la Suisse, ont adopté des mesures afin de garantir la participation directe de la population dans les processus de prise de décision et les programmes d'autonomisation (*empowerment*). (Aditya 2011)

La transposition de la loi à d'autres contextes est donc possible. La dimension la plus délicate relève de l'application et de l'adaptation adéquates de la loi à des zones et conditions géopolitiques extrêmement diverses. En ce qui concerne l'Inde, le développement de ce système participatif est directement lié aux traditions politiques du pays, notamment celles liées aux origines villageoises rurales de la prise de décision collective.

En savoir plus

Ce cas a été rédigé par Claudia Roselli (Doctorante, Ecole de planification et d'architecture, New Delhi, et département de planification urbaine et régionale, Université d'architecture, Florence) sous la supervision des chercheurs Giovanni Allegretti et Nancy Duxbury du Centre des études sociales de l'Université de Coimbra au Portugal, en 2011.

Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits de l'homme de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) :

Page web: <https://www.uclg-cisdp.org/>

Coordonnées: cisdp1@uclg.org | +34 933 42 87 70

Références bibliographiques

Aditya, 2011 (24 February), India's Community Participation Law: The Model Nagara Raj Bill, 2008. *Critical Twenties: Coming of Age in India*. URL: <http://www.criticaltwenties.in/lawthejudiciary/india%E2%80%99s-community-participation-law-the-model-naqara-raj-bill-2008>

Government of India – Ministry of Urban Development, 2006, *Jawaharlal Nehru National Urban Renewal Mission*. URL: <http://jnnurm.nic.in/>

Janwani, 2011 (24 July), *Governance/Projects/Area Sabha/Needs*. URL: <http://janwani.org/project.php?fa=NjY5MA==&pd=NDMwMA==#>

Lokraj Andolan, 2009a, *Legal framework*. URL: <http://www.lokrajandolan.org/legalframework.html>

Lokraj Andolan, 2009b, *Urban*. URL: <http://www.lokrajandolan.org/modelnaqararajbill.html>

Ministry of Urban Development, Government of India, (2010) *Enhancing public participation through affective functioning of Area Sabha*. URL: http://www.teriin.org/themes/sustainable/pdf/Area_Sabhas.pdf

PRS Legislative Research, no date, The Andhra Pradesh School Education (Community Participation) Act, 1998, *Laws of India*. URL: <http://www.lawsfindia.org/statelaw/1770/TheAndhraPradeshSchoolEducationCommunityParticipationAct1998.html>

Ramanathan, R., 2007 (24 February), Federalism, urban decentralization and citizen participation, *Economic and Political Weekly*, 24. URL: http://janaagraha.org/sites/default/files/EPW_Ramesh_Ramanathan-fdcp.pdf

Reddy, Gopinath M., 2009, *Responsive Governance and Decentralized Participatory Institutions. An Analytical Study in Indian State of Andhra Pradesh*. URL: <http://pactu.edu.np/contents/njpg/3-dr-m-gopinath-reddi-responsive-governance-and-decentralized-participatory-institutions-an-analytical-study-in-indian-state-of-andhra-pradesh.pdf>

Wit, J.W. de, Nainan, N. & Palnitkar, S., 2008, Urban Decentralisation in Indian Cities: Assessing the performance of Neighbourhood Level Wards Committees, in I.S.A. Baud & J.W. de Wit (eds.), *New Forms of Urban Governance in India: Shifts, Models, Networks and Contestations* (pp. 65-83). New Delhi: Sage Publications.